

PATRICIA KURCZYN VILLALOBOS

Chercheur à l'Institut de Recherches Juridiques, Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM).

Thèmes de recherche : Droit du travail, Droits de l'Homme, Discrimination, Équité et Genre, Relations Individuelles de travail, Sécurité Sociale. Parmi ses publications :

~ « Doscientos Años de Itinerario de los Derechos Laborales de las Mujeres en México, e Introducción del T. V, "Derecho Social » en El Derecho en México: Dos Siglos (1810-2010), Instituto de Investigaciones Jurídicas, UNAM. 2010.

~ « Seguridad Social" in H. Fix-Zamudio et D. Valadés, Instituciones sociales en el constitucionalismo contemporaneo, Instituto de Investigaciones Jurídicas, El Colegio Nacional, 2011.

OBSERVATIONS SUR LA LÉGISLATION MEXICAINE RELATIVE À L'ÉGALITÉ DES GENRES AU TRAVAIL



ABSTRACT

The women's subordinated work has been always unfairly paid and subject to discrimination. The Constitution (included some labor protection provisions which was later misunderstood as "legal discrimination" and was not derogated until 1975. Nevertheless, recognition for women's political rights was established in 1953. The formal legal equality between women and men was not enacted until 1974 with a very simple declaration: "*Woman and man are equal before the law*". Nowadays, political policies are striving to reach effective regulation through different instruments.

KEY WORDS : Equality at the Work place, Labor Discrimination, Human Rights, Gender.

RÉSUMÉ

Le travail subordonné des femmes a toujours été mal rétribué et matière à discrimination. La Constitution mexicaine a inclus, dans son texte original, la « protection du travail pour les travailleuses » qui s'est malencontreusement traduite par une « discrimination légale », abrogée en 1975. Malgré la reconnaissance des droits politiques de la femme en 1953, l'égalité juridique des hommes et des femmes s'est formellement cantonnée, jusqu'en 1974, à cette simple phrase : « *La femme et l'homme sont égaux devant la loi* ». Aujourd'hui, les politiques publiques s'efforcent de parvenir à une régulation efficace au moyen de divers instruments.

MOTS CLÉS : Égalité au travail; Discrimination dans l'emploi, Droits de l'homme, Genre.